COLLECTIVITÉ TERRITORIALE
DE
SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON
========
Pôle Solidarité, Formation, Proximité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Égalité - Fraternité

Conseil Exécutif du 21 avril 2015

RAPPORT AU CONSEIL EXÉCUTIF

SOUTIEN AUX ACTIONS SOCIALES
ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DE L'EXERCICE 2015

Il vous est proposé d'attribuer à diverses associations et structures des subventions au titre de 2015. Il s'agit de crédits votés dans le cadre des interventions sociales, inscrits aux chapitres 017 et 65 du budget 2015.

Je vous invite à procéder à une individualisation pour les engagements suivants :

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINT-PIERRE
Aides aux personnes en situation de pauvreté ou de précarité

Objet : Versement d'aides à caractère social à destination des personnes en situation de pauvreté ou de précarité
Montant de la subvention : 190 000 € (maximum)

Considérant le montant des dépenses effectives des quatre dernières années, et notamment celles de l'an dernier (188 800 €), il est décidé d'allouer au CCAS, 10 000 € de moins qu'en 2014.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MIQUELON-LANGLADE

Objet : Versement d'aides à caractère social à destination des personnes en situation de pauvreté ou de précarité
Montant de la subvention : 15 500 € (maximum)

Objet : Participation forfaitaire au financement du déneigement du domicile des personnes âgées de Miquelon en perte d'autonomie ou dépendantes
Montant de la subvention : 10 300 €

ASSOCIATION « ACTION PRÉVENTION SANTÉ »

Objet : Promotion des actions de prévention, particulièrement en matière d'addictions.
Montant de la subvention : 9 000 €

ASSOCIATION LE CLEF

Objet : Participation aux frais de fonctionnement de l'association - soutien aux actions d'insertion
Montant de la subvention : 33 000 €

AMICALE DES RETRAITÉS DE MIQUELON

Objet : Participation aux frais de fonctionnement de l'amicale dont l'objet est l'organisation de rencontres, d'animations, d'activités diverses en direction des personnes retraitées et âgées de Miquelon.
Montant de la subvention : 7 000 €

CLUB DE L'AMITIÉ

Objet : Participation aux frais de fonctionnement du club dont l'objet est l'organisation de rencontres, d'animation, en vue de rompre l'isolement des personnes âgées de Saint-Pierre. La subvention de la Collectivité Territoriale est affectée en particulier au financement de la prestation de service de transport des adhérents du club.
Montant de la subvention : 20 000 €

En conclusion, il vous est proposé d'attribuer ces subventions pour un montant total de 284 800 € et d'autoriser le Président à signer les conventions à conclure avec les différentes associations et structures pour toute subvention d'un montant supérieur à 23 000 €.

Ces dépenses seront imputées au chapitre 017 pour un montant de 33 000 € et au chapitre 65 pour 251 800 €.

Tel est l'objet de la présente délibération.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le 1er Vice-Président,

Stéphane LENORMAND